



GSC TECHNOLOGIES INC.
160 rue Vanier, St-Jean, Québec J3B 3R4

2024-05-0

PROJET DE LOI S-211, LOI VISANT À ÉDICTER LA LOI RELATIVE À LA
LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS
DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ET MODIFIANT LE
TARIF DES DOUANES

GSC TECHNOLOGIES INC.

ANNÉE DU RAPPORT FINANCIER : 2023-01-01 au 2023-12-31



1. INTRODUCTION

La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») exige que les entreprises énoncent les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice financier pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de leurs activités et dans leur chaîne d'approvisionnement. Le présent rapport vise la société GSC Technologies Inc. (ci-après « GSC » ou la « Compagnie »). Ce rapport fait référence à la fin de l'exercice financier 2023, soit pour la période entre le 2023-01-01 au 2023-12-31, et décrit les mesures prises par le groupe de compagnies en 2023.

GSC est engagé à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants. Nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux et fournisseurs (ainsi que leurs entrepreneurs, agents, sous-traitants, sous-agents et agences de travail) respectent ces mêmes principes au sein de leurs activités et respectent les lois applicables en matière de droits de la personne et de normes du travail. Nous reconnaissons l'importance cruciale de garantir des normes éthiques élevées tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

2. STRUCTURE, SES ACTIVITÉS ET SES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Structure

GSC est une société fondée en 1982 et incorporée sous les lois du Québec. Le siège social de GSC est situé au 160 Rue Vanier, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 3R4

Activités de l'entreprise

Établie à St-Jean-sur-Richelieu, au Québec, GSC Technologies Inc. (GSC) est une entreprise canadienne de fabrication de produits de plastique spécialisée dans les produits de rangement et d'organisation. Alors qu'elle ne disposait que d'une seule machine de moulage par injection lors de sa fondation en 1982, GSC est aujourd'hui un chef de file en matière de fabrication de produits en plastique en Amérique du Nord. Nous détenons des usines de fabrication dotées d'équipement et de technologies de pointe, ainsi que des centres de distribution aux États-Unis, au Canada et en Chine.

Chaîne d'approvisionnement et parties qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants

L'entreprise se compose de deux divisions principales. La première division se consacre aux produits de rangement et d'organisation, qui représentent environ 80% de nos activités. Ces produits sont entièrement approvisionnés et fabriqués en Amérique du Nord. Notre usine et notre centre de distribution situés au Québec sont soumis aux lois sur les normes du travail. Nous avons aussi un centre de



distribution situé à Champlain NY USA. Étant donné que les opérations de cette division sont basées en Amérique du nord, nous évaluons que le risque de travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement est faible.

La deuxième division se spécialise dans le mobilier de jardin, approvisionné par deux partenaires de longue date situés en Chine. Étant donné que 20% de notre activité se trouve en Asie et que les pratiques de travail (y compris le travail forcé et le travail des enfants) peuvent varier considérablement en fonction de la localisation géographique de l'industrie et de l'activité commerciale. Notre entreprise reconnaît les risques de travail forcé et l'utilisation d'une main-d'œuvre infantile dans les usines en Chine.

Néanmoins, nous reconnaissons que la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs peut s'étendre à des régions où le risque de travail forcé et de travail des enfants est potentiellement plus élevé. Dans ces cas, nous envoyons un délégué pour vérifier le professionnalisme de l'organisation avant tout engagement commercial, notamment en examinant le bien-être des employés, y compris la sécurité et la présence de travail des enfants.

3. POLITIQUES, PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE ET MESURES PRISES DE PRÉVENTION ET ATTÉNUATION

Inspections des fournisseurs par des tierces parties

Avec l'aide d'un représentant sur place en Asie, GSC évalue et surveille continuellement les opérations de ses partenaires et de la chaîne d'approvisionnement pour atténuer et gérer ces risques. Dans cette optique, nous embauchons annuellement une firme spécialisée dans le but d'obtenir la certification BSCI (Business Social Compliance Initiative).

La certification BSCI est un indicateur fort de l'engagement de notre entreprise envers des pratiques commerciales responsables et durables. Elle démontre notre volonté de garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs sur plusieurs aspects, mais aussi le travail des enfants, le travail forcé et toute autre forme de trafic d'êtres humains.

En travaillant avec une firme externe dans le but d'obtenir la certification BSCI, nous nous engageons à une évaluation complète de nos fournisseurs et sous-traitants afin de garantir qu'ils respectent les normes sociales et éthiques les plus élevées. Cette démarche reflète notre engagement envers la transparence, la responsabilité et le respect des droits de l'homme dans toutes nos opérations commerciales.

Pratiques internes de gestion du talent

GSC s'engage à maintenir un lieu de travail sûr qui favorise l'épanouissement personnel et professionnel de tous les employés. Nous nous efforçons de veiller à ce que chaque membre du personnel soit traité avec équité et dignité. Les diverses mesures de gestion de la main-d'œuvre mises en place sont décrites ci-dessous. En particulier, GSC n'embauche pas de travailleurs âgés de moins de 18 ans et n'a pas



recours au travail forcé. Notre organisation s'engage à attirer, sélectionner et conserver les meilleurs talents pour soutenir la mission de notre entreprise et atteindre nos objectifs stratégiques. Notre politique de recrutement vise à garantir un processus d'embauche équitable et efficace, conforme à nos valeurs. Nous demandons également aux candidats de consentir à une vérification de leurs antécédents afin de valider leur véracité. GSC a également adopté une série de pratiques de pointe en matière de ressources humaines qui soutiennent nos valeurs de valorisation et de respect des droits de notre main-d'œuvre.

4. MESURES PRISES D'ATTÉNUATION

À ce jour, nos rapports d'audits produits par nos représentants n'ont pas fait état d'une quelconque violation des lois sur le travail forcé et le travail des enfants. À ce jour, aucun cas de travail des enfants ou de travail forcé n'a été identifié ou signalé, ni aucune perte de revenus liée aux mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas eu à mettre en place de mesures correctives. Néanmoins, nous continuerons à améliorer et à surveiller les indicateurs clés à cet égard.

5. FORMATION DONNÉE AUX EMPLOYÉS SUR LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS

Au cours de la période considérée, nous n'avons pas octroyé de formation formelle à nos employés sur les questions de travail forcé et le travail des enfants. Nous reconnaissons que le risque potentiel de travail forcé et le travail des enfants pourrait exister dans notre chaîne d'approvisionnement et nous nous engageons à nous assurer que nous travaillons avec des fournisseurs qui ont des normes éthiques élevées et qui ne s'engagent pas dans de telles pratiques. C'est pourquoi nous proposerons prochainement à nos employés une formation sur ce sujet essentiel.

6. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES EFFORTS POUR ÉVITER LE RECOURS AU TRAVAIL FORCÉ OU AU TRAVAIL DES ENFANTS

GSC Technologies inc. demeure engagée à prévenir le travail des enfants et le travail forcé au sein de ses opérations et par ses fournisseurs. Nous croyons que notre programme d'inspection nous permet d'être efficaces dans la prévention du travail des enfants et le travail forcé. Avec l'aide d'un représentant qui est physiquement sur place, nous nous engageons à collaborer avec nos employés, nos fournisseurs et toutes les parties prenantes sur ces questions et continuons de renforcer notre approche pour réduire les risques associés au travail forcé ou à l'utilisation de main-d'œuvre d'enfants dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement, tout en veillant à la conformité avec les lois du travail applicables.



GSC TECHNOLOGIES INC.
160 rue Vanier, St-Jean, Québec J3B 3R4

2024-05-0

7. APPROBATION ET ATTESTATION

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier GSC Technologies Inc.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Barrow", is written over a horizontal line.

David Barrow
Président directeur général
31 mai 2024